## Texte 2

## Actions éducatives Prévenir l'illettrisme Circulaire n° 2013-179 du 12-11-2013 Texte publie au BO n°43du 21 novembre 2013 MEN - DGESCO A1-MMLF

Aux rectrices et recteurs d'académie ; aux directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie - inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux directrices et directeurs d'école

La refondation de l'École de la République est une politique globale destinée à renouer avec la promesse républicaine de la réussite pour tous. Dans cette perspective, elle entend lutter très tôt contre les inégalités pour garantir et sécuriser les apprentissages fondamentaux et permettre à chaque élève de construire un projet porteur de sens. C'est le sens de mesures telles que l'incitation à la scolarisation des moins de trois ans ou le dispositif « plus de maîtres que de classes ».

La maîtrise de la langue française joue un rôle déterminant dans la réussite scolaire et l'insertion professionnelle et sociale. C'est pourquoi la prévention de l'illettrisme figure au cœur des missions de l'éducation et a lieu d'abord dans le cadre de la classe, dans les écoles et les établissements du second degré.

Afin d'accompagner l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, des mesures nouvelles viennent compléter celles qui existent déjà et ont fait la preuve de leur efficacité.

Mieux sensibiliser et informer les équipes éducatives

Afin de sensibiliser tous les enseignants à la problématique de l'illettrisme, les directeurs d'école et les chefs d'établissement seront incités à en faire la présentation au cours de la réunion des équipes pédagogiques lors de la rentrée scolaire. Ils pourront notamment renvoyer vers de la documentation et des ressources disponibles : le « kit pédagogique » présenté ci-après, l'espace « Agir contre l'illettrisme » sur le site Éduscol, les ressources de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), les résultats obtenus lors des tests de la Journée défense et citoyenneté (JDC) dans l'académie, des données chiffrées concernant l'environnement socio-économique des élèves.

Consolider le pilotage du réseau « maîtrise de la langue »

Les correspondants académiques « prévention de l'illettrisme » mènent dans chaque territoire une action utile et reconnue. Afin d'éviter toute rupture de l'acquisition des apprentissages fondamentaux, il conviendra de faire preuve d'une vigilance accrue lors du passage d'un cycle à l'autre. Pour marquer cette continuité, un travail en binôme, celui-ci étant constitué d'un IEN pour le premier degré et d'un inspecteur pour le second degré, désignés par les recteurs d'académie, sera désormais favorisé.

Au plan départemental, la même personne sera chargée des missions « maîtrise de la langue » et « prévention de l'illettrisme », pour garantir une meilleure synergie de l'action conduite au service des élèves.

La mission « Maîtrise de la langue française » de la direction générale de l'enseignement scolaire représente, pour l'ensemble du réseau ainsi constitué, un interlocuteur référent pour obtenir des informations utiles à la mise en œuvre d'actions et faciliter la mutualisation des pratiques les plus efficaces.

Renforcer le lien entre l'école et les familles

L'entrée d'un enfant dans les apprentissages constitue souvent, pour ses parents, un moment privilégié pour faire part des difficultés qu'ils peuvent eux-mêmes rencontrer dans la maîtrise de la langue et engager une démarche active de réconciliation avec l'écrit. Pour les accompagner, les Actions éducatives familiales (AEF) devront être développées dans chaque département, selon son contexte et ses ressources, spécialement dans les zones rurales isolées et les zones de l'éducation prioritaire où le taux d'illettrisme est très largement supérieur à la moyenne nationale.

Ces actions partenariales mises en place par les associations visent à permettre aux parents en situation de grande fragilité linguistique d'acquérir des compétences de base et ainsi de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.

Pour ces derniers, c'est une possibilité de changer le regard qu'ils portent sur l'École, de prendre confiance en eux, de se sentir accompagnés dans leur travail scolaire afin de se projeter en situation de réussite.

Pour permettre une mise en œuvre concrète et efficace des actions éducatives familiales, mais également pour mieux sensibiliser l'ensemble des personnels, un « kit pédagogique » numérique est proposé dans l'espace « Agir contre l'illettrisme » sur le site Éduscol ainsi que sur le site de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Il se compose de fiches, de vidéos et de diaporamas permettant de mieux communiquer avec les familles, de repérer les parents en situation d'illettrisme pour les mettre en confiance, les orienter vers des solutions de réconciliation avec l'écrit et, ainsi, leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants. Plus largement, il s'agit d'un outil au service d'une connaissance renforcée des publics accueillis à l'École et de l'instauration avec les familles d'une relation constructive, fondée sur la confiance, le dialogue et le respect, dans l'intérêt de tous les enfants.

Dans cette perspective, le moment de l'inscription à l'école maternelle peut être l'occasion, pour le directeur de l'école ou/et l'un des enseignants, de faire un point avec les parents sur le rapport que l'enfant entretient avec le langage et la manière, pour eux, quel que soit leur propre rapport avec la langue, d'accompagner son développement. En effet, pour les parents en situation d'illettrisme, l'institution scolaire est souvent associée à une image peu valorisante de leur propre parcours dans le système éducatif : il importe de les réconcilier avec l'École, en réaffirmant la nécessité d'une coéducation.

La remobilisation des parents et la sensibilisation au support écrit et au plaisir de la lecture auprès d'enfants de grande section et de cours préparatoire, peuvent être développées dans le cadre d'actions locales.

## Renforcer les partenariats

La prévention de l'illettrisme implique une démarche participative associant de nombreux acteurs de la réussite éducative : l'éducation nationale, au premier chef, mais aussi ses partenaires, qui agissent avant l'entrée dans la scolarité, en complémentarité avec les apprentissages et à côté de l'École. Plusieurs associations déjà très actives - comme l'AFEV, l'APFEE, Lire et faire lire, - trouvent naturellement toute leur place dans le cadre de ce partenariat. D'autres associations pourront être sollicitées localement en fonction de leur implantation dans l'environnement scolaire, social et culturel. De nombreux partenaires publics et associatifs de la politique familiale, de la cohésion sociale, des politiques de la Ville, ainsi que les Greta et la ligue de l'enseignement sont essentiels pour développer une action efficace au plus près de la réalité de chaque territoire. L'action de certaines fondations d'entreprises qui financent ces programmes doit également être soulignée.

Pour garantir la pertinence et la cohérence de ces actions, le ministère de l'éducation nationale a engagé avec l'ensemble de ces acteurs un travail de structuration autour d'objectifs et de principes d'action partagés qui aboutira à une convention nationale de partenariat.

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, George Pau-Langevin